L'ABEILLE.
JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

Journal quotidien............$12 } payable d'avance
Do. trois fois par semaine, $10 }

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 20 MAI 1841.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.

POLITIQUE ETRANGERE.

Situation Generale.—L'interêt qui s'attache presque exclusivement aux faits *matériels* de la politique, nuit singulièrement à ce qu'on en pourrait appeler la partie *intellectuelle*: une guerre, une insurrection, un accident produisent vingt fois plus de sensation que ne sauraient le faire les manœuvres, les discours ou les principes qui en ont été la cause déterminante. Le moindre coup de canon tiré sur quelque côte éloignée fait plus de bruit que les plus belles négociations. Aussi c'est à peine si l'on daigne se préoccuper un instant des nouvelles, quand elles ne vous apportent pas l'annonce d'une de ces crises qui ont le privilège d'émouvoir les plus indifférens. Tel a été, si nous ne nous trompons, le sort de celles qui nous sont parvenues par le Britannia, et sauf peut être le traité conclu entre l'Angleterre et la Chine, sauf aussi les inquiétudes relatives au Président, rien n'y a excité une véritable attention. Deux faits pourtant méritaient mieux que cela; l'attitude prise devant les chambres françaises par le ministère Guizot et la note rédigée par les représentans des quatre puissances alliées. Tous deux en effet touchent de bien près aux intérêts généraux de la politique Européenne; tous deux accusent de nouvelles mésintelligences entre des puissances qui semblaient naguères si près de s'entendre. La paix de l'Europe serait-elle donc moins bien assurée qu'on le pensait?

Le ministère du 29 octobre,—M. Guizot l'a déclaré lui-même,—veut rentrer dans le concert Européen: il a fait déjà de grands efforts et de grandes concessions pour atteindre ce but; ses efforts et ses concessions n'ont rien produit. On serait en vérité tenté de croire qu'il y a de la part des rivales de la France, dessein formé de la laisser dans l'isolement où elle s'est confinée, de la tenir en dehors de toutes les grandes transactions politiques, en un mot de faire sans elle les affaires de l'Europe. A quoi tient cette mauvaise volonté? Ne serait-ce point par hazard au succès définitif de la loi sur les fortifications de Paris? Voyez en effet ce qui s'est passé: lorsque cette loi n'était encore qu'un projet, lorsque son sort était encore plus que douteux, le gouvernement français était, disait-on, près de reprendre sa place dans les affaires générales; déjà l'on s'entendait avec lui, sur certains points, déjà trois puissances l'avaient appelé à prendre part à une mesure préventive d'une haute importance; il n'était plus une sorte de paria qu'on relègue bien loin, un ennemi contre lequel on se met en garde; il obtenait enfin quelques marques de sympathie. Eh! bien tout cela est changé maintenant, les bonnes dispositions des puissances Européennes se sont évanouies; elles ont repris leurs défiances et se sont éloignées: elles ont de nouveau fait entendre quelques sourdes menaces, elles sont, on l'assure du moins, sur le point de signer un traité d'alliance défensive contre la France.

Cette réaction, survenue dans la conduite des Puissances Européennes, en a opéré une du même genre dans celle du gouvernement Français, qui semble vouloir prendre une attitude plus ferme. Est-ce que Mr. Guizot, qui voit échouer le système de paix à tout prix qu'il a si hautement proclamé, voudrait essayer d'un autre moyen? Est-ce qu'il aurait compris que si l'Europe se moque de la France modérée et conciliante parce que cette modération et cette patience paraissent inépuisables, elle aurait un peu plus de considération pour la France parlant un langage vigoureux et tenant disposée à repousser les exigences et braver les menaces d'une nouvelle Ste-Alliance? Est-ce qu'il en serait arrivé à reprendre le système de M. Thiers, en lui ôtant toutefois quelque chose de son allure aggressive et lui imprimant en même tems un caractère de gravité, de consistance et de réflexion que n'eut jamais su lui donner la vivacité méridionale de son prédécesseur? On pourrait sans peine tirer cette conclusion des paroles et des actes de M. Guizot. En effet, il a déclaré que le gouvernement français voulait sortir dignement de l'isolement où il se trouve; qu'en conséquence il négocierait et ne désarmerait pas; que loin de là il ne négligerait aucune ressource pour rendre la France forte en cas de besoin, et venait demander des crédits destinés à augmenter l'armée et la marine? En même tems les préparatifs militaires se poursuivent et on donne de l'activité au travail des fortifications de Paris. Assurément de pareils symptômes prouvent que les affaires de l'Europe sont loin d'être rentrées dans leur état normal.

La note rédigée par les quatre puissances au sujet de Méhémet Ali, pourrait bien n'être aussi qu'une suite du mécontentement qu'elles éprouvent contre la France. La France a eu beau abandonner le Pacha d'Egypte, on sait qu'elle a toujours conservé pour lui de la sympathie; peut-être a-t-elle fait quelque tentative en sa faveur tout en travaillant pour elle même, et peut être veut-on la menacer aussi de ce côté.

Tout ceci, après tout, n'est pas bien menaçant encore pour la paix générale, bien qu'elle nous paraisse réellement remise en question à l'heure qu'il est. L'Europe veut en revenir vis-à-vis de la France au système d'intimidation qui lui a si bien réussi déjà; elle a vu plier si souvent le gouvernement français qu'elle s'imagine le faire plier encore; les concessions qu'elle a obtenues par la menace, lui font espérer sans doute qu'elle en arrachera d'autres; et nous ne serions pas étonnés de lui voir l'un de ces jours mettre son alliance au prix de l'abandon des fortifications de Paris. Heureusement ce n'est plus là désormais une question ministérielle, mais bien une question nationale; et il ne sera loisible à aucun ministre de pousser la couardise au point de faire droit à une pareille demande. Le gouvernement se trouvera malgré lui condamné dans tous les cas à la fermeté; et, nous le croyons sincèrement, la fermeté de la France sera toujours et pour ce pays lui-même et pour l'Europe la meilleure garantie de la paix.

La session extraordinaire du congrès va bientôt s'ouvrir et bientôt l'attention des représentans du peuple va être appelée sur des sujets de la plus haute importance, entre autres la création d'une nouvelle banque nationale. Ce sujet, on doit le dire, est même le premier dont on doive s'occuper comme étant celui qui affecte le plus directement la prospérité publique et le bien-être de tous. La distribution des terres publiques, la revision du tarif, le projet d'une loi générale et uniforme sur les faillites, et l'augmentation de notre marine militaire: tous ces sujets quoique très importans et très urgents le sont moins cependant que celui d'une nouvelle banque Nationale. Aussi espérons nous que ce sera le premier objet dont s'occupera le prochain congrès.

Ne serait-il donc pas convenable que la chambre de commerce de la Nouvelle-Orléans s'empressât de rédiger une pétition à cet effet pour l'envoyer au congrès? Beaucoup de personnes sont dans la croyance que les populations du Sud sont hostiles à la création d'une banque Nationale: il importe donc de les détromper; et quel meilleur moyen de le faire que de prouver par les pétitions des chambres de commerce et des diverses corporations du Sud qu'une telle institution sera reçue non seulement avec faveur mais même avec reconnaissance?

Trop longtemps le peuple s'est reposé sur les gouvernans du soin de ses intérêts; il faut qu'il comprenne enfin que nul ne fera ses affaires aussi bien que lui même. Croit-on qu'une pétition demandant la création d'une banque Nationale, pétition couverte de milliers de signatures, n'exercerait pas une certaine influence sur les délibérations du congrès?

NOMINATION FAITE PAR LE GOUVERNEUR.

Thos. Jay Cooley, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, en remplacement de John N. Duncan, décédé.

L'honorable P. K. Lawrence, juge de la Cour de District des Etats-Unis, est mort hier à une heure de l'après-midi.

STEAMER PRESIDENT.

Nous copions l'article suivant du *Baltimore American* du 11, et ne pouvons que faire des vœux pour que la nouvelle qu'il contient se confirme.

"Steamer President.—Nous avons des nouvelles qui portent à croire que le steamer *President* a relaché à Madère. Une lettre a été reçue par M. Howell, de Cumberland Md, dont le père est passager à bord du Président, lettre écrite par un de ses parens résidant à Southampton, en Angleterre, annonçant le fait de l'arrivée du steamer *Président* à Madère.

"Il paraît que Madame Power, femme de M. Tyrone Power, l'acteur, qui était passager à bord, a reçu le 19 par un exprès de l'un des agens qu'elle avait chargés sur divers points de lui procurer des nouvelles, une lettre où l'on disait qu'un bâtiment arrivant de Madère assure que comme il sortait de Madère le Président y entrait.

"M. Howell se trouvant présent au moment où cette lettre parvint à Madame Power, il en prit lecture et écrivit immédiatement celle qui est parvenue à M. Howell du Maryland par le Britannia."

Le *Baltimore American* ajoute que "ces faits portent à croire que le *Président* est hors de danger." Nous ne saurions partager cette opinion. Outre le peu de probabilité d'une relache à Madère, la lettre ne dit pas dans quel port est arrivé le bâtiment qu'on prétend avoir porté cette nouvelle de Madère, et cette omission serait au moins extraordinaire surtout lorsqu'il s'agit d'un fait de cette importance. D'ailleurs, si le capitaine arrivé en Angleterre eut apporté réellement la nouvelle de la relâche du Président à Madère, est-il croyable que cette nouvelle n'eut pas immédiatement été rendue publique? Conçoit-on qu'une nouvelle qui intéressait à un si haut degré la population Anglaise toute entière, depuis la reine jusqu'au dernier matelot, eut pû parvenir à quelques personnes le 19 à l'insu du public?

La nouvelle suivante ne nous paraît pas mériter plus de confiance:

"L'Albany *Evening Journal* publie l'extrait suivant d'un journal de Dublin du 16:

"Le *D. E. Packet* de samedi dit: nous avons été informés qu'un paquebot à vapeur arrivé à Dublin ce matin de Liverpool a parlé, étant à l'embouchure de la Mersey, à un bâtiment de New-York, dont le capitaine l'a assuré avoir vu le *Président* à environ 300 milles de la pointe (*Land's End*); que le *Président* n'avait pas seulement perdu son gouvernail, mais qu'une de ses machines était hors de service et qu'il se dirigeait vers le premier port très-lentement."

Ce qui nous paraît certain, c'est qu'au départ du Britannia, le 20 avril, on n'avait aucune nouvelle de ce *steamer*.

ST. DOMINGUE.

Il y a encore quelques fanatiques qui osent prétendre que la République de Hayti est florissante; mais les faits sont là pour prouver le contraire: et la vérité s'échappe de la bouche de ceux même qui auraient naturellement de la tendance vers une philantropie mal entendue. On pourra en juger par les passages suivants de la lettre d'un officier de la marine militaire de France:

"Je me trouvais sur la *Néréide* à son dernier voyage à St. Domingue. Ayant été plusieurs jours en rade, à même d'observer, je dois à la vérité de dire qu'il me serait impossible de trouver des expressions pour donner une idée de la misère publique. J'ai été partout et partout je n'ai vu que dégradation et corruption. Des hommes en guenilles composent l'armée et présentent la plus ridicule mascarade militaire qui se puisse imaginer. La cavalerie à pied manœuvre comme les chevaux au commandement de *trot, galop* etc. Officiers et soldats sont sans souliers; les uns ont des éperons attachés avec des cordes à leurs pieds nus, d'autres se sont fait des éperons avec des clous plantés dans la partie postérieure d'une semelle de bois attachée sous le pied et parmi toute une compagnie que j'ai examinée avec attention, il n'y avait pas un seul mousquet qui fut en état de service et qui put faire feu. Les officiers, en guenilles, demandent la charité.

"La saleté et la pauvreté, dans ce qu'elles ont de plus dégoutant, sont les deux principales choses qui frappent les regards en arrivant à Port au Prince. Les champs sont en friche et couverts de plantes parasites qui les dévorent et obstruent peu à peu les routes dans toutes les directions. Et à l'exception de quelques jardins, ça et là cultivés par les nègres, jardins bien inférieurs aux plus mal tenus des esclaves de nos colonies, il n'y a ici aucune culture.

"Le seul produit de l'île est le café et son importance diminue chaque jour et si rapidement qu'il est aisé de prédire qu'avant peu l'île n'en produira plus du tout. On n'en plante plus depuis longtems et les vieilles plantations ne sont pas même entretenues par le plus léger soin. On ramasse ce qu'on peut parmi les plantes rampantes, chacun pour soi et puis tout le travail de l'année est fini."

L'élection de l'Alabama a lieu aujourd'hui; il est vraisemblable que les locos l'emporteront sans difficulté au moyen de leur loi de ticket général.

Nous avons eu ces jours derniers un suicide et le *Journal* parle d'un autre qui a eu lieu à la Mobile.

L'élection congressionnelle de la Caroline du Nord a eu lieu le 15. Sous peu nous en connaitrons le résultat.

Les élections de l'Indiana ont tourné beaucoup mieux que nous ne pensions. Sur sept membres du Congrès il y a six democrates-whigs et un loco: encore assure-t-on que son élection sera contestée.

Une assemblée publique tenue dans le comté de Gettysburg, Pennsylvanie, le 28 avril 1841, a passé des résolutions ayant pour but de solliciter du congrès qu'il accorde à la famille du général Harrison le salaire de son terme de quatre ans.

Un prédicateur abolitioniste du Massachusetts a été piteusement traité dernièrement, dans l'exercice de ses fonctions; neuf à dix douzaines d'œufs pourris sont venus se briser sur sa tête et sa poitrine au grand amusement des spectateurs.

Il paraît que Mitchell, le faussaire, a été enfin arrêté à Montréal. Se voyant pris il a jeté $20,000 qu'il avait sur lui dans le St. Laurent.

L'Etat de l'Ohio renferme environ 40,000 milles carrés ou 25,600,000 acres—7,500,000 sont en culture. En 1802, lorsque l'Ohio fut admis dans l'Union comme Etat, il avait 50,000 ames de population.

Années.		Population.		Augment.
1802	estimé	50,000		—
1810	recensé	230,760	en 8 ans.	180,760
1820	"	581,434	10	350,674
1830	"	937,679	10	356,245
1840	"	1,515,161	10	577,482

(*Exclusion de son Capitol.*)

Propriétés immobilières, évaluées pour la taxe en 1840.	$99,154,745
Chevaux, bétail, capital mercantile &c. sujet à la taxe.	26,947,961
	126,102,706

VARIÉTÉS.

LE TYRAN D'UNE JEUNE FILLE.

(Voir l'Abeille d'hier.)

II.

UNE ROMANCE PERDUE.

La comtesse partit. Eugénie relisait les vers toute idée sentimentale la frappait au cœur; toute peine ou toute souffrance de l'âme entrait aussitôt dans la sienne; un vif et sublime besoin d'aimer se faisait sentir profondément à cette jeune et suave créature. Elle était née poète, et il ne lui manquait que de savoir mesurer les vers pour en produire de délicieux. Elle les eût exhalés, comme une fleur exhale ses parfums.

Eh quoi! il se trouvait si près d'elle quelqu'un qui vivait dans la sphère des sentimens qu'elle rêvait! Quel était-il?

Les esprits froids souriront d'une disposition si romanesque, d'une illusion si souvent déçue et qu'on interdit à toute bonne éducation, à toute demoiselle bien élevée. Soit! qu'ils sourient, qu'ils aient raison!.... qu'ils trouvent les choses inconvenantes, invraisemblables. Elle existait cependant et s'unissait à la prudence, au calme, à la réserve, à la dignité.

Le cousin d'Eléonore avait fait avancer le matériel de la cavalcade, et montait les dames d'un bras vigoureux. On n'attendait plus que que Mme. de Trévannes pour partir. Elle arriva bientôt avec Frédéric de Warens, car c'était lui qui était porteur d'une lettre de sa sœur. Frédéric fut présenté à la société, dont son introductrice lui avait, chemin faisant, donné une biographie sommaire, mais très capable de mettre au fait des personnes et des choses, un homme même moins intelligent que lui. Frédéric ne se serait donc senti nullement embarrassé si, ayant promené son regard observateur, il n'avait reconnu son écriture aux mains de Mlle. de Champ-Rosé et sa romance occupant toute son attention. Il chercha ses tablettes avec une telle préoccupation, son trouble fut si évident, que tous les yeux fixés sur lui, comme nouvel arrivé, se regardèrent et dirent: C'est lui! Eugénie venait de terminer la troisième lecture, quand Frédéric s'avança vers elle, ne sachant trop comment entamer la restitution qu'il avait à demander.

Mme. de Trévannes l'appela heureusement à ce moment, et réclama son aide pour monter un petit cheval assez rétif qu'on lui avait amené.

Elle avait vu ce qui se passait, et craignant quelque indiscrétion de la part du recommandé de sa sœur elle voulait donner à chacun le temps de la réflexion.

Frédéric fut donc retenu par elle à ses côtés. Eugénie avait caché sa romance et s'était approchée de son oncle. L'explication se trouvait retardée, et la comtesse fut certaine dès lors qu'elle la conduirait à bien.

M. de Warens l'avait intéressée par ses manières, premier mot de passe qu'échangent des gens de nature distinguée. Frédéric observait Eugénie, qui n'était séparée de lui que par son introductrice. Comme tout le monde, il la trouva belle d'abord, et charmante ensuite. Ce groupe de trois personnes contrastait avec le reste de la cavalcade bruyante, bavarde et animée. Le cousin Eléonore, cassant, brisant, tapant, venait de temps en tems animer, disait-il, la monture de sa cousine, qu'il trouvait attentive à la conversation de Frédéric et de Mme. de Trévannes. Frédéric récitait des vers qu'on venait de lui demander. Le cousin piqua des deux de fort mauvaise humeur; car la poésie fait sur une certaine espèce d'individus l'effet de l'eau bénite sur les diables. Eléonore reprit le commandement en disant:

"Qui est-ce qui nous a amené ce prédicateur là? C'est cette *précieuse* (traduisez) de Mme. Trévannes. Elle n'en connaît pas d'autres. Il n'y a plus moyen d'avoir Eugénie, quand elle entend ces litanies-là. Il faut convenir que les femmes ont quelquefois de drôles de goûts, heureusement qu'elles ne sont pas toutes comme ça, qu'il y en a même très peu; n'est-ce pas, mesdames? Mais, patience, je guérirai Eugénie d'une manière ou d'une autre de ce ridicule là. Au diable les pédans! je n'en veux pas souffrir près de ma cousine: ils nous la gâteraient avec leur Lamartine!..Est-ce pas que c'est un poète aussi, celui-là! ça m'en fait l'effet. Aura-t-il bientôt fini? Non, il recommence!... Je m'en vais couper cela au vif." Eléonore s'élança près de sa cousine.

Son humeur avait fort diverti les prétendans. Frédéric excitait déjà l'envie. On voyait en lui un nouveau concurrent. Depuis plus d'une demi-heure, Mlle de Champ-Rosé écoutait avec un plaisir que son aimable figure accusait trop visiblement. Tous virent avec joie que Ferragus, c'est ainsi qu'on surnommait Eléonore, allait interrompre la séduction.

—Monsieur, a-t-il fini, cousine, dit-il; en prenant la bride du coursier d'Eugénie, que nous avalions cette côte au galop.... Huppe! avec votre permission, monsieur! Allons, bijou, sur la bonne jambe! Et malgré son opposition, Eugénie surprise disparut, entrainant elle-même, et contre sa volonté, toute la troupe, qui la suivait avec des rires immodérés à travers les sources et les bois de la colline, dont les tournans cachèrent bientôt à Frédéric et à Mme Trévannes tous les acteurs de cette scène.

—Enlevez, enlevez! s'écria le cousin essoufflé en s'arrêtant sur la hauteur. Joliment joué, n'est-ce pas, messieurs? A nous la belle! c'est un peu plus gai que tout à l'heure, convenez de ça, et qu'en dites vous, cousine?

—Je dis que je voudrais revenir sur mes pas, et ne pas quitter ma mère et mon amie pour courir les chemins comme une folle.

—J'ai cru vous rendre service, dit-il, et que vous n'écoutiez que par politesse ces lamentations de Jérémie. Il fallait le dire.

—Vous ne m'en avez guère laissé le temps, sans cela....

—Ah bien! voulez-vous qu'on vous ramène ou qu'on aille vous le chercher, M. Jérémie? vous n'avez qu'à le dire, je vous l'apporte en croupe, il n'a pas l'air lourd.

Ce fut autour d'Eugénie de pâlir. Cette scène n'était pas la première de ce genre qu'on lui faisait, ni la première personne [illegible]

—Je puis venir sans colère, monsieur, dit-elle; vous savez mieux que moi ce qui me plaît. Et faisant prendre le galop à son cheval, elle courut à toute bride et ne s'arrêta qu'au but de la promenade où un petit nombre des mieux montés avaient pu la suivre.

—C'est encore mieux que moi, cela, dit le farouche Eléonore; quelle cavalière vous faites, cousine!

—Une véritable *amazone*, dit un élégant de Nègre; n'est-ce pas, messieurs? une *amazone*! je trouve que c'est une *amazone*.

—En voilà un qui tient à son idée, dit le colonel; il croit le mot de son invention, je parie.

—Une amazone, soit! c'est encore un mot de poète, dit Eléonore! cousine, prenez-vous du lait! servez vos dames, vous autres!

Tout le monde fut bientôt attablé. Les trainards rejoignirent; Frédéric, Mme de Trévannes et la maman Champ-Rosé elle-même arrivèrent successivement.

"Toujours dans les bagages, ma tante," lui cria son neveu.

La bonne dame était rouge et assez fâchée qu'on eût fait courir sa fille si loin. Elle gronda fort monsieur *Nonore*, comme elle l'appelait, de faire toujours des siennes, lui demandant pour qui il prenait sa fille.

—Eh! mais pour ma cousine, pour mieux que ça, pour tout ce que vous voudrez, ma petite tante.

—On vous en souhaite, dit Mme de Champ-Rosé.

Mme de Trévannes avait profité de l'éloignement de la société pour la faire connaître à M. Warens, et lui expliquer les positions de chacun.

—Vous avez perdu une romance qui fait grand bruit dans ce monde de fous et d'indifférens, lui dit-elle; car je devine que c'est de vous. C'est mal débuter ici; le sentimental n'y est pas en faveur. Ma sœur m'écrit une partie de vos chagrins; au nom du ciel, cachez-les ou quittez-nous.

Frédéric fut reconnaissant d'un avis si bienveillant et donné avec une grace infinie.

—Cette charmante personne qui était avec nous tout à l'heure, dit il, est au moins aussi triste que moi, et ne profite guère de vos conseils, il me semble?

—Cette charmante personne est *affligée* de cent mille livres de rente, et cette locution banale et ironique du monde lui est à la lettre fort applicable. Sa fortune tient à une famille sotte et ennuyeuse, dont un des individus est un des hommes les plus ignobles et les plus mal élevés que j'aie rencontrés en ma vie.

—Ce monsieur qui vient de nous l'enlever?

—Précisément.

—Je l'ai trouvé en effet bien impertinent.

—Je vais vous dire tout, monsieur Warens: c'est un misérable; sa force prodigieuse unie à un mauvais cœur, l'a depuis l'enfance accoutumé à une violence et à une domination auxquelles il entend que rien ne résiste. C'est un homme fort dangereux, que nulle pitié, nulle considération n'atteint et ne touche. Le malheur veut qu'il soit amoureux de sa cousine.

—Et sa cousine? dit avec vivacité Frédéric.

—Sa cousine l'a en horreur, mais il n'en tient compte, et une abominable pensée est entrée dans sa tête: c'est que, s'il ne l'obtient pas, personne au moins ne l'obtiendra. Rien ne peut donc l'empêcher de la suivre en touts lieux, et de se placer entre elle tout homme qu'elle distinguerait et qui mériterait sa tendresse. Plusieurs déplorables affaires ont déjà été la suite de ce système d'intimidation, que l'infame pousse jusqu'aux dernières extrémités. Mlle. de Champ-Rosé n'y a trouvé d'autre ressource que de déclarer à son tour que si elle ne pouvait épouser que son cousin elle ne se marierait de sa vie. Soit! a dit le monstre, et il compte sur l'ennui de sa cousine pour lui faire modifier sa résolution tôt ou tard; vous voyez que c'est d'ailleurs ce que certaines femmes appellent un très bel homme; il y en a beaucoup ici de cet avis.

—Mais comment ne trouve-t-on pas moyen, madame, de soustraire cette charmante créature quelques jours, quelques heures seulement à un tel misérable?

—On l'a essayé. Mais un léopard n'épie point sa proie avec des yeux plus ardens. Il parvient à connaître les résolutions et jusqu'aux intentions. Il est servi, instruit à tel point, qu'il arrive partout en même temps que sa cousine. Il la fait trembler depuis le berceau, car ils sont nés sous le même toit et ont été élevés ensemble. Leurs domestiques les appellent le tigre et l'agneau. On le sait capable de tuer le mari aussi bien que l'amant de sa cousine. On a été jusqu'à assembler la famille, on a été arrêté toujours par cette réflexion, qu'il est de la famille, que c'est un cousin, un neveu! Mme de Champ-Rosé le trouve un très beau et très bon garçon, qui n'a que le tort d'aimer un peu trop sa fille. Elle serait charmée qu'Eugénie l'aimât, l'épousât. Cela réunirait deux cent mille livres de rente. Elle espère aussi que sa fille finira par rendre justice aux bonnes qualités de son cousin. En attendant, la pauvre enfant se meurt d'inquiétude et de douleur. Son âme, sa pensée, sont comme la beauté que vous lui voyez; délicates, nobles et affectueuses.

Elle a avec cela une piété simple et élevée. Elle adore les arts et les lettres, auxquels on a absolument négligé de l'initier, sa mere assurant que tout cela n'est bon qu'aux jeunes filles qui n'ont rien à apporter à leurs maris.

C'est une chose touchante que de voir cette pauvre Eugénie écouter le piano ou une lecture, quand cela lui est permis, pendant que son effroyable cauchemar de cousin fume ses cigares ou joue au billard. Elle m'a prise en une vive amitié pour quelques bonheurs de cette nature que j'ai pu lui procurer depuis mon arrivée ici, et qui m'ont fait voir avec horreur par son geant. Je reçois les douloureuses confidences d'Eugénie, et nous avons cherché plus d'une fois les moyens de la délivrer d'une si cruelle dépendance.

—Ne pourrais-je donc pas vous y aider? demanda Frédéric.

—Je ne peux encore répondre à cette question, M. Warens, et, quand je vous connaîtrai mieux, je ne le voudrai pas sans doute. Il y va de l'honneur, de la vie.

—Pour la vie, j'y tiens peu, dit Frédéric.

—Voilà une réponse de roman que je ne prendrai pas au mot, certainement. A votre âge, monsieur, avec une aussi belle position que la vôtre, il faut songer à la réflexion, au temps, à la providence, la guérison de bien de choses. Je ne vous fais pas l'injure de croire que vous redoutiez le moins du monde l'horrible génie qui garde mademoiselle de Champ-Rosé, mais il m'est permis de le redouter pour vous. Vous rappelez vous de l'Arioste, ce terrible combat de Zerbin contre Rodomont, et ce triomphe de la force brutale contre le courage et l'amour? Ce serait un pareil duel que nous aurions à redouter, et une semblable issue.... N'en parlons pas; venez ce soir à notre goûter, nous tâcherons de consoler un peu la victime. La voici dans sa terrible sotte cour. Le cousin a l'air plus ébouriffé que jamais, il a l'instinct des bêtes féroces, il pressent quelque danger extraordinaire.

—Il n'y a rien de bon ici, disait M. Eléonore, et la meunière est à la ville. A cheval donc, tout le monde.

—Vous nous laisserez bien le temps de nous reposer, lui dit Mme. de Trévannes.

—Qui vous empêche, madame? répondit le cousin: tout le monde est libre: les uns d'aller doucement, les autres d'aller vite. Vous avez un cheval pour vous ramener et il vous amusera plus que nous.

—Nonore, cria madame de Champ-Rosé, je ne peux pas repartir encore, et votre cousine est très souffrante.

—Oh! le cheval lui fera du bien, ma tante.

—Je vous dis qu'elle veut rester et moi aussi.

—Est-ce vrai, cousine?

—Très vrai, monsieur, dit Eugénie, avec des lèvres pâles et des yeux affligés, cependant, si vous l'ordonnez....

—Ordonner! s'écria Mme. de Trévannes, il n'y a que moi qui commande ici, et je veux que tout le monde reste; j'ai des invitations à faire et de grands projets de fête qu'il faut que j'organise.

Eléonore se trouva seul en un instant. L'autorité gracieuse de la comtesse avait tout enchainé auprès d'elle. La societé entière émue et indignée formait un double cercle autour de mademoiselle de Champ Rosé, et semblait décidée à la protéger. Personne n'ignorait le despotisme auquel elle était enchainée. Il y avait à ce moment une indignation silencieuse qui fit d'un plus grand effet sur M. de Champ Rosé que toutes les menaces et toutes les injures; il se tut et se tint à l'écart en murmurant quelque grossière impertinence qu'on n'entendit pas.

"On danse ce soir chez moi, dit la comtesse, et je veux que la semaine prochaine nous jouions la comédie. Nous allons choisir dans le répertoire du Gymnase et distribuer les rôles."

Cette proposition occupa assez longtemps les promeneurs pour que ceux qui en avaient besoin pussent se recueillir et se consulter intérieurement. Jamais Eugénie n'avait paru si abattue. Frédéric se trouva près d'elle, et, lorsqu'il vit la conversation bien engagée ailleurs et fort animée, il se hasarda à lui dire quelques mots qui amenèrent la réclamation qu'il avait à faire. Eugénie, qui avait dans son mouchoir la romance perdue, demanda de qui étaient ces paroles si tristes, ajoutant qu'elle en voudrait bien connaître l'auteur.

"Madame de Trévannes m'a fait promettre de ne pas le nommer, répondit Frédéric; mais il m'en coûterait d'obéir si ces vers vous ont fait quelque plaisir.

—Ils sont donc de vous? dit Eugénie avec un sourire d'une indiscrétion charmante; soyez tranquille, je vous garderai le secret. Oui, j'aime la poésie, elle m'enchante!.... Il me semble qu'elle ne dit jamais que des choses tristes et qui me conviennent.

—On lui reproche beaucoup cette mélancolie, dit Frédéric.

—Ce n'est pas moi, du moins, dit Eugénie; je voudrais bien lire Lamartine.

—Le voici, mademoiselle.

Eugénie fut troublée....

—Je ne sais si ma mère le permettra, répondit-elle.

—Elle ne le permettra pas, dit une voix enrouée qui sortit d'un buisson contre lequel ils étaient assis. C'était celle du terrible cousin qui les épiait depuis un moment.

—Pourquoi donc pas? dit Eugénie, d'abord troublée mais faisant un effort d'indignation.

—Parce que ce sont des bêtises qui ne vous conviennent pas; et que nous ne voulons pas faire de vous une liseuse et une pédante.

Mme de Trevannes avait l'œil à tout.

—Quel rôle prenez-vous M. de Champ Rosé, dit-elle en se levant; voilà la pièce choisie, et tout est convenu. Qui jouera l'*Héritière*?

—Eh bien! je ferai l'héritier, répondit Eléonore.

On éclata de rire, et l'on courut aux chevaux.

—J'entends que ma fille monte avec moi dans le char-à-banc, dit Mme. de Champ-Rosé.

—Soit la voilà.

Eléonore l'avait enlevée comme un oiseau et presque jetée contre sa mère, après quoi il se plaça en écuyer près de la voiture, qu'il escorta comme un gendarme déguisé aurait pu faire d'un charretée de prisonniers.

Au retour, chacun se dispersa pour dîner, et l'on ne se trouva réunis qu'à la chute du jour, dans le salon de madame de Trévannes.

ULRIC GUTTINGUER.
(*La suite à demain.*)

Departs et Arrivages, par ordre de date, des navires à vapeur entre le Nord-Amérique et l'Angleterre; et époques où les lettres doivent être expédiées de la Nouvelle-Orléans.

Noms des navires à Vapeur.	Departs d'Angleterre.	Departs du Nord.	Epoques pour envoyer les lettres.
Caledonia....	Liverpool, mai 4	Boston, juin 1	mai 20
British-Queen	Londres, mai 10	N.-York, jn. 10	juin 1
Acadia....	Liverpool, mai 18	Boston, jn. 16	juin 5
Great-Western	Bristol mai 25	Boston, jn. 19	juin 9
Columbia....	Liverpool, jn 4	Boston, juil. 1	juin 20
Président	Liverpool, jn. 10	N-York juil. 1	juil. 1

DERNIERES DATES

New York	mai 10	Liverpool	avril 20
Boston	mai 9	Londres	avril 19
Philadelphie	mai 11	Havre	avril 17
Washington	mai 12	Paris	avril 17
Baltimore	mai 11	Bordeaux	avril 10
Charleston	mai 14	Madrid	avril 7
Vera-Cruz	mai 1	Cadix	avril 2
Tampico	avril 3	Havane	mai 8
Mexico	mars 28	Houston	mai 9

MARINE.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Brick [illegible] ...York, B Loring
[illegible] J A [illegible], capt
Goel. [illegible] Ashwood, [illegible] Fabayte, Laguyra et Curaçao, R Beluche

ARRIVÉS.

Bat. au de remorque Mohican, McMullen, des Passes.
Bateau de remorque Porpoise, Davis, des Passes.
Bateau de remorque Tennessean, Riddle, des Passes.
Navire Alabama, Bunker, de New-York.
Navire Tallahassee, Chadwick, de Liverpool.
Barque St. Clair, Casper, du Havre.
Steamer Lady of Lyons, Payne, de Randolph.
" Hail Columbia, Northam, de Cincinnati.
" Clarksville, Irwin, de Nashville.
" Tribune, Paxon, de Cincinnati.
" Tidem, Houston, du Fort Gibson.
" John Armstrong, Streck, de Lafourche.
" Ellen Kirkman, Wilson, de Nashville.

MEMORANDA.

Expédiée à la Mobile pour ce port, 18 mai, goel. Maria, Elderkin.
Arrivée à la Mobile de ce port, 19 mai, goel. Sarah, Burrough.
Arrivés à Philadelphie de ce port, 11 mai, nav. Renown, Watson; goel. Emeline, Babcock.
Arrivées à New York de ce port, 10 mai, goels. Lydia, Mills; Policy, Pipper.
Arrivées à Boston de ce port, 8 mai, goels. Helen & Dau Coffin.
A New York pour ce port, 10 mai, nav. Vicksburg, Berry, partant sous peu; nav. Mary-Philips, Pratt, 11; navire Troy, Follansbee, sous peu.
Arrivée à Baltimore de ce port, 11 mai, goel. Octavia, Wheeler.
Arrivé à la Providence de ce port, 7 mai, brick Octavia, Horie.
A St. Thomas, 25 avril, goel. Bald Commander, Unlog, de la Nlle. Orléans, incertain.

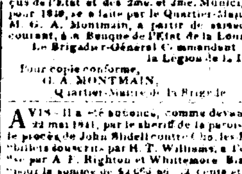

LEGION DE LA LOUISIANE.
QUARTIERS GENERAUX,
Nouvelle-Orléans, le 19 mai 1841.

MM. les Commandants des Compagnies de la Légion de la Louisiane sont prévenus que la distribution des fonds reçus de l'Etat et des 2me. et 3me. Municipalités seulement, pour 1840, se fait par le Quartier-Maître de la Brigade, M. G. A. Montmain, à partir de samedi prochain, 22 du courant, à la Banque de l'Etat de la Louisiane.
Le Brigadier-Général Commandant la Légion de la Louisiane,
S. S. KELT.
Pour copie conforme, G. A. MONTMAIN, Quartier-Maître de la Brigade. 20 mai

AVIS—Il a été annoncé, comme devant être vendus le 22 mai 1841, par le shérif de la paroisse d'Orléans, dans le procès de John Slidell contre Chs. les F. Zimpel "Deux billets souscrits par H. T. Williams, à l'ordre de et endossés par A. F. Righton et Whittemore Blair & Co., chacun pour la somme de $4,000 ou [illegible] et payable à deux ans de date."
Les soussignés préviennent le public et toutes les personnes qui enchériront à la dite vente, que lesdits billets ont été éteints il y a longtemps par paiement et compensation et que le défendeur Zimpel n'a aucune réclamation contre eux.
Nelle Orléans, le 19 mai 1841.
H. T. WILLIAMS, A. F. RIGHTON.

Comme mon nom paraît comme endosseur sur lesdits billets, le public est prévenu de ne pas les acheter, [illegible]
20 mai E. WITTEMORE.

MOULIN A MAIS FRANCAIS PORTATIF DE COUNTRY.
Ces moulins [illegible] T. MAUVEIGH. 20 mai

NOUVELLE MACHINE A EGRAINER LE MAIS.
CETTE machine peut égrainer 30 boisseaux par heure [illegible] A vendre au No. 3, Nlle Levée. J. MAUVEIGH. 20 mai

MOULINS A MAIS PORTATIFS, de Baldwin.
[illegible] En vente au no. 3, Nlle. Levée. J. MAUVEIGH. 20 mai

Mr. THOMAS A. MORGAN, consignataire [illegible] G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane.

TOUTES les personnes qui ont des réclamations à faire contre la succession de Bernard Baré [illegible] J. P. BENJAMIN, Exchange Place. 20 mai

MR. ROLLIN, professeur de piano [illegible]

A VENDRE—300 barils [illegible] blanc et clarifié [illegible] 20 mai

THE poudre à canon et impérial, en boîtes de 6 à 13 livres, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 75, Magazine. 20 mai
GINGEMBRE en racine, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 75, Magazine. 20 mai
SALERATUS—10 barriques de New York, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 75, Magazine. 20 mai
LIQUEURS du Layal—Constamment en magasin et à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 75, Magazine. 20 mai
THE—Poudre à canon, Hyson, Young Hyson et Pouchong, en débarquement [illegible] à vendre par N. D. CHAMBERLIN. 20 mai
NOIX MUSCADES—En débarquement du Alabama, et à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 75, Magazine. 20 mai
CHAUX—300 barils chaux de Thomaston, en magasin, provenant de la cargaison de la goelette Orvilla, à vendre par G. BEDFORD & BECK, 24, Douane. 20 mai
HUILE DE BALEINE—1500 gallons huile de baleine, à vendre par G. BEDFORD & BECK, 24 Douane. 20 mai
FONDS DE L'OUEST—Certificats de capital de la compagnie Ohio Life Ins. and Trust Co de Cincinnati ($100) [illegible] à vendre par WILTSON & AVERY, 89, Gravier. 20 mai
SEL—1000 sacs sel des îles Turques, en magasin et à vendre par BENJAMIN BOUGEAUX, 13, Poydras. 20 mai
FARINE—500 barils farine superfine, en débarquement du steamer Chesham, à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co., 59, rue Gravier. 20 mai
SUCRE de la Havane blanc et brun de qualité prime, à vendre par BLASCO & SIMIDEL, 26, Commune. 20 mai
CIGARES de la Havane—300 milliers de toutes sortes, comprenant des marques de choix de Regalias, Cazadores, &c. à vendre par BLASCO & SIMIDEL, 26, Commune. 20 mai
TABAC—Vuelta Abajo, marque Mrs. Simidel, à vendre par BLASCO & SIMIDEL, 26, Commune. 20 mai
CIGARES de la Havane—100 milliers de différentes qualités à vendre par JOHN ALEXANDER, 14 Canal. 20 mai
CHAMPAGNE—50 paniers champagne 1er crû, en débarquement du navire St Clair, par LOISON & SILVESTRE, 73, rue Royale. 20 mai
PEAUX de daims, 3 balles à vendre par LOISON & SILVESTRE, 73, rue Royale. 20 mai
SUCRE raffiné en pains, cassé, ou en poudre, de la fabrique de sucre de Boston, de 1ère qualité, en magasin et constamment à vendre par H. A. NORGROSS, 40, rue Gravier. 20 mai
SAUMONS—Quelques quarts de [illegible] à vendre par H. A. NORGROSS, 40, rue Gravier. 20 mai
PORC—600 barils mess et M. O., à vendre par CHAS. DOANE, 69, rue Poydras. 20 mai
TOILE et cordes d'embalage—[illegible] pièces de [illegible] à vendre par CHAS. DOANE, 69 rue Poydras. 20 mai
GRAISSE—150 barils et 300 barrilets graisse prime [illegible] feuilles, en magasin et à vendre par CHARLES DOANE, 69, rue Poydras. 20 mai
THE—50 demi-coffres et 300 caisses thé poudre à canon, à vendre par CHAS. DOANE, 69, rue Poydras. 20 mai
RAISINS—200 caisses M. R. à vendre par CHAS DOANE, 69, rue Poydras. 20 mai
TOILE d'emballage d'Ecosse—150 pièces toile d'emballage d'Ecosse de 42 à 45 pouces de largeur, à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 40, rue du Camp. 20 mai
CAFE—500 sacs café Rio vert prime, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier. 20 mai
WHISKEY—100 barils whiskey rectifié, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier. 20 mai
TOILE d'Emballage et cordes—200 pièces de toile et 300 rouleaux de corde du Kentucky, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier. 20 mai
FARINE.—1,100 barils farine superfine de Cincinnati, marque de boulangers, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier. 20 mai
VINS de Bordeaux—Vin Blanc Haut Barsac, Haut Sauterne, Barsac et Grave en barils. Haut Sauterne en caisses de 24 demi-bouteilles St Julien en caisses à $2 1/2. Grand vins chateau 1er crû, en caisses, Laffitte, Latour et Ch. Margaux. Vieux Madère de Londres en caisses. Ces vins garantis purs et de première qualité, à des prix modiques au magasin de vin, rue St. Louis, No. 38, entre Chartres et Levée. 20 mai—3
SACS DE PITRE—1500 sacs de pitre en magasin et à vendre par LAUVE BROTHERS, 26 Vieille Levée. 17 mai—1m
MELASSE—30,000 gallons de bonne qualité, à 6 milles au dessus de cette ville, à vendre par L. MILLAUDON, 140 Bourbon. 19 mai
SABLE DE RIVIERE—Un tas d'excellente qualité sur la seconde municipalité, près de la presse à coton du Mississipi, à vendre par L. MILLAUDON, 140, rue Bourbon. 19 mai
LA BANQUE D'ORLEANS tirera à New-York et Philadelphie. JAMES B. HULLEN, Caissier. 19 mai
300 barils Pommes de terre en débarquement du navire Ville de Bordeaux et à vendre par J. ALBERT, 26, rue St. Louis. 19 mai
ABSINTHE SUISSE—35 caisses Absinthe Suisse en débarquement du navire Marengo et à vendre par J. ALBERT, 26, rue St. Louis. 19 mai
CIGARES DE LA HAVANE—Un assortiment général de Regalias, Trabucos, Canones, Imperiales etc., à vendre par J. M. CACALLERO, 32, Vieille Levée. 19 mai
A VENDRE—300 sacs café supérieur de Rio, reçu directement de Rio Janeiro, par la barque Dorothea Wilhelmina. STETSON & AVERY, 89, Gravier. 19 mai
TRAITES sur Philadelphie, à vue et à 60 jours, en sommes au gré des acheteurs, à vendre par JAMES D. DENEGRE. 19 mai
CAFE—1400 sacs café Havane vert prime, à vendre à prix par J. ROBERT & Co., 8, rue des Magasins. 19 mai
CIGARES Principe—60,000 veritables, à vendre par J. ROBERT & Co. 8 rue des Magasins. 19 mai
MAIS—6000 barils mais en épis, à bord de chalands, à vendre par P. A. GIRAUD, 19 Tchoupitoulas. 19 mai

AMUSEMENTS.
THEATRE D'ORLEANS.

Jeudi, 20 mai 1841.
LA JOLIE FILLE DU FAUBOURG, Vaudeville en 3 actes.
L'ART DE NE PAS MONTER SA GARDE, Vaudeville en 1 acte.
LE FILS DE L'HOMME, Drame en 1 acte.
On commencera à 6 1-2 heures.

BALS D'ORLEANS.
Le soussigné donnera son premier GRAND BAL PARE, samedi soir, le 1er mai 1841, et les bals continueront les lundi, mercredi et samedi pendant toute la saison.
Prix d'entrée pour les cavaliers $2
1 mai MITAUD.

GRANDS CONCERTS D'ETE, au JARDIN DE CARROLLTON.
Ces concerts seront composés de 40 musiciens conduits par MM. COBINI & LEHMANN et auront lieu tous les dimanche pendant la saison.
La Compagnie du Rail Road n'a rien négligé pour rendre les soirées agréables dans ce superbe jardin. Les illuminations seront à l'instar de celles du Jardin Turc à Paris.
Il y aura également des amusements gymnastiques.
Prix d'entrée 50 cents.
N. B. Le restaurant sera approvisionné de tout ce que la saison offrira de meilleur et de plus recherché et le café pourvu des meilleurs vins et liqueurs, &c. 9 avril

AUX HABITANTS ET AUX MEDECINS.
LES soussignés appellent l'attention des habitants et des médecins sur leurs approvisionnements de drogues et de médicaments frais qu'ils reçoivent constamment d'Europe et du Nord et qu'ils garantissent être de qualité supérieure. SICKLES & Co.
24 mars—3m Droguistes et pharmaciens, 40 Canal.

VENTE PAR LE MARSHALL DES ETATS-UNIS.
B. L. Fould et Fould Oppenheim contre Samuel Hermann & Son—Dans la Cour de Circuit des Etats-Unis, District Oriental de la Louisiane—No. 75.
EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé dans le procès ci-dessus, j'ai saisi et j'exposerai en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, lundi, le 7 juin 1841, à midi,
Toute cette portion de terre située au faubourg Ste. Marie de cette ville, dans la rue Gravier, dans l'ilet compris entre les rues Gravier, du Camp, Commune et des Magasins, mesurant soixante et quinze pieds six pouces et six lignes sur la dite rue Gravier, quatre-vingt dix sept pieds neuf pouces sur la ligne de la rue des Magasins qui sépare la dite portion de terre d'une autre propriété, cent et un pieds deux pouces et deux lignes sur la ligne de la rue du Camp qui la sépare d'un autre lot de terre appartenant à Samuel Hermann Senior, et soixante et douze pieds sur la ligne de derrière vers la rue Commune, laquelle la sépare d'une autre propriété appartenant à Benjamin Story, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus.
Conditions—Comptant.
MANDEVILLE MARIGNY, Marshal des Etats-Unis. 5 mai

VENTES DE SHERIF.

[illegible] créanciers.
COUR DE DISTRICT—No. 3,663—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'état de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, mercredi trois juin 1841, à midi,
Le steamboat MOUNTAINEER, ses agrès, apparaux et meubles, ensemble avec [illegible] cordes de bois à bord du dit bateau.
Conditions comptant.
J. L. THIELEN, Shérif de la Cour de District, 1er district.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire. Charles Tremoulet contre ses créanciers—No. 19347—Les créanciers de Charles Tremoulet et toutes les personnes intéressées sont prévenues d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la publication du présent avis, les motifs pour lesquels le compte rendu par le syndic [illegible] homologué et confirmé conformément à la loi.
P. LEBLANC, Dep. greffier.

UN habitant à 4 lieues de la ville seul, et garçon, a besoin d'une femme de confiance pour tenir sa maison et surveiller les domestiques; il désire qu'elle soit bonne couturière pour linge d'homme, et entende tous les soins du ménage, et particulièrement ceux d'une habitation, [illegible] Il sera inutile de se présenter sans recommandations [illegible] S'adresser chez Mr. Le. P., rue Conti, près Royale. 19 mai—3 à 6

MARIANO ANDRADE, natif de la manufacture même des chapeaux de Panama, a ouvert son magasin [illegible] 192, entre Conti et St. Louis [illegible] 14 mai—1m

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer aux Dames de la Nlle Orléans qu'ils viennent de recevoir un assortiment de nouveautés pour l'été, par l'Isaac Newton, [illegible]
19 mai—3 THEE. VOIZIN & Co. Rue Royale et St. Louis.

$15 DE RECOMPENSE.
PARTIE marron le 13 courant [illegible] HANNAH, [illegible]

NOUVELLES MARCHANDISES.
CORDEVIOLLE & LACROIX préviennent le public et leurs pratiques, qu'ils viennent de recevoir par le navire Isaac Newton, un bel assortiment de marchandises consistant en:
Paletots d'un nouveau genre, en mérinos, laine, douce, étoffe nouvelle a dessin, [illegible]
19 mai—3m 13 rue de Chartres

GASTON BRUSLE prévient ses amis et le public qu'il vient de recevoir [illegible]

HOTEL BROADWAY—CINCINNATI. [illegible] JOSEPH H. CROMWELL.

MILLE PIASTRES DE RECOMPENSE.
BANQUE DE LA LOUISIANE, Nlle Orléans, 17 mai 1841.
LA récompense ci-dessus est offerte par cette institution, pour l'arrestation et la livraison de P. H. Kerrison jun., dernièrement employé comme teneur de livres à la banque, [illegible]
18 mai W. L. LEVERICH, Caissier.

$ 2000 DE RECOMPENSE. Banque de la Louisiane.
LA récompense ci-dessus sera offerte à celui qui arrêtera Jules L. Dannoy, ex commis receveur, et Charles Zinon Collion, escompteur [illegible]
Il sera payé une somme additionnelle de $1000 s'ils sont pris hors de l'Etat.
Par ordre du Bureau, J. F. LEVERICH, Caissier. 10 mai

BANQUE DU GAZ. Nouvelle-Orléans, 9 mai 1841.
UNE assemblée ajournée des actionnaires de cette institution aura lieu au local de la Banque Samedi prochain, le 15 mai, à une heure P. M.
10 mai W. HOUSTON, caissier.

MODES ET NOUVEAUTES.
Mme DUTUIT, rue Royale, No. 10, entre les rues St. Louis et Conti, a l'honneur de prévenir les dames de cette ville qu'elle vient de recevoir par Pisan, Newton, du Havre, un bel assortiment de chapeaux paille d'Italie [illegible] 19 mai—3

AVIS—Les personnes dont les propriétés foncières se trouvent dans les limites incorporées de la 3me Municipalité, sont prévenues que la perception des taxes sur propriétés foncières et la taxe pour l'année 1840, doit commencer à dater du 1er mai 1841.
J. F. DU GARRY, Trésorier de la 3me Municipalité. 17 mai—2m.

COMPAGNIE DE BANQUE DU GAZ. 17 mai 1841.
UNE assemblée ajournée des actionnaires de cette institution aura lieu au local de la banque mercredi le 26 courant à l'effet de délibérer sur la convenance d'accepter l'acte de la Législature relatif aux banques, approuvé le 14 mars 1839, et sur d'autres objets importans relatifs à cette institution.
17 mai J. W. HOUSTON, Caissier

BOTTES, souliers et brodequins—100 caisses en débarquement du Carpian et à vendre à bas prix pour du comptant ou du bon papier, par A. F. DUNBAR & Co. 28, Douane. 17 mai

ON a besoin dans une famille d'une négresse sachant blanchir, repasser et servir à table: on donnera de bons gages. S'adresser rue Royale No. 1. 12 mai—3

AVIS—Les créanciers de J. J. Haydel, pourront se présenter, à partir de jeudi 20 mai courant, chez le soussigné, pour y recevoir les sommes auxquelles ils ont droit [illegible]
A. CAVELIER, Agissant pour lui et pour J. J. HAYDEL, Syndics. 18 mai 3

A LOUER pour le 1er juin une maison rue Ste. Anne entre Bourgogne et Remparts. S'adresser à R. BRUGIER, 9, rue St.-Louis. 18 mai

Le capitaine ou le consignataire du navire ANNE LOUISE de Bordeaux ne paieront aucune dette contractée par l'équipage de ce bâtiment. CH. DUFOUR. 18 mai

EAU DE VIE—75 1-2 pipes, 100 1-4 de barriques; 50 1-8 do Cognac des meilleures marques d'Otard, Dupuy & Co. J. J. Dupuy, Bonnnon et Dussaut. CANTIN, DARAN & Co. 11 et 15, rue St. Louis. 17 mai

POMMES sèches—40 barils à vendre par G. BEDFORD & BECK, 24 Douane.
CAFE—500 sacs café en magasin et à vendre par PRATS & HERNANDEZ, 27, Toulouse.
CIGARES de la Havane—300,000 cigares de la Havane de différentes marques et qualités à vendre par PRATS & HERNANDEZ, 27, Toulouse.
CHANVRE de Sisal—70 balles reçues par la goelette Venture, de Campêche, à vendre par J. W. ZACHARIE & Co.
FEUILLES DE FER BLANC—150 caisses 1/3 X en débarquement du navire Persia, et à vendre par PRIESTLEY & BEIN, 19 Nelle Levée. 18 mai
FARINE de mais—100 barils à vendre par THAYER & CUSHING, 30 Gravier. 17 mai

POUR ST. LOUIS ET ALTON—Le superbe bateau à vapeur, fin marcheur, SAINT-LOUIS, capitaine Jos. M. Converse, partira positivement pour les lieux susdits et ceux intermédiaires, samedi prochain 22 du courant, à 10 heures du matin. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras, ou à
20 mai JOHN R. SHAW & Co. agent, 24 Poydras.

Pour Mobile, Baie St. Louis, Passe Christiane, Mississipi City, Biloxi et Pascagoula.
Le steamer ECHO, capt. Little, sera ce matin au lac, à l'extrémité du chemin de fer de Pontchartrain, et partira samedi, le 22 courant à l'arrivée des chars de 6 heures P. M. Pour fret ou passage s'adresser à GINN & DUNN, 44, Nelle Levée. 19 mai

POUR ST. LOUIS & LA RIVIERE DES ILLINOIS.
Le beau steamer PERU, capt. Shrodes, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à A. & O. H. WELLINGTON, 44, Nelle Levée.
Le Peru prendra du fret pour Memphis, Randolph et tous les lieux de débarquements intermédiaires. 19 mai

PAQUEBOT A VAPEUR.
Pour Mandeville, Madisonville et Covington.
Le bateau à vapeur porteur de la malle des Etats-Unis MAZEPPA, capitaine I. T. Knight, continue à faire des voyages réguliers aux lieux susdits; il partira du chemin à coulisses de Pontchartrain, les lundis, mercredis et vendredis, à l'arrivée des chars de 6 heures. A son retour, il partira de Covington, les mardis, jeudis et samedis, à 10 heures du matin.
Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou au bureau des billets, au bout du chemin à coulisses, du côté de la ville. 7 mai—29

POUR BOSTON—demain après midi—Le brick GAZELLE, capt. Glover, partira comme ci-dessus. Pour fret [illegible] s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, Douane. 20 mai

POUR LA HAVANE. Passage seulement. Le brick paquebot A No. 1, EMPRESARIO, capitaine Collins, ayant tout son chargement engagé, partira dimanche 23 du courant. Pour passage seulement, s'adresser à bord en face de la rue St. Pierre, ou à PRATS & HERNANDEZ, 27, rue Toulouse. 18 mai

POUR BORDEAUX—Le fin navire ANNE LOUISE, capitaine Lemaitre, partira pour le susdit port, le 1er juin. Pour passage seulement, ce bâtiment ayant une très belle chambre et toutes les commodités désirables, s'adresser au capitaine à bord ou à CH. S. DUFOUR, 88, rue du Camp. 14 mai

POUR NEW-YORK—Ligne de New York et de la Nouvelle Orleans—Le beau paquebot et fin voilier FRANKFORT, capitaine J. G. Russel, ayant la plus part de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord en face du marché aux légumes ou à PETER LAIDLAW, 86 Gravier. 1 mai—6

POUR BORDEAUX. Le beau navire neuf, CHATEAUBRIAND, capt. L. Borde, d'une marche supérieure, doublé et chevillé en cuivre, ayant la plus grande partie de son chargement, prendra encore 2 à 300 balles de coton et partira le 1er juin, fixe.
Il prendra des passagers qui trouveront à bord, indépendamment des logements spacieux et commodes de sa belle et élégante dunette, tous les soins et le confort désirables. S'adresser pour fret ou passage, au capitaine, à bord, ou à
13 mai HERBAULT FRERES, 79, rue Bienville.

POUR LA HAVANE—La galiote de Hambourg DOROTHEA WILHELMINE, capitaine Matthiesen, pour fret ou passage, s'adresser à SCHMIDT & Co, 86 Bienville. 14 mai

POUR MATAMOROS—La goelette AID, capitaine Baker, partira pour ce port. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, en face de la rue Toulouse, ou à JOHN ALEXANDER, 15 rue du Canal. 12 mai

POUR LE HAVRE—Passage seulement—Le beau navire neuf le LOUIS XIV, capitaine Paul Jouet, ayant son plein chargement engagé partira positivement le 31 mai. Il peut encore loger dans sa vaste et commode dunette, quelques passagers qui seront parfaitement traités. S'adresser à bord, entre les deux marchés, 1re municipalité, ou à T. OXNARD, jr., 13 Bank Alley. 11 mai

POUR LA HAVANE—Le paquebot régulier CUBA, capitaine Latham, ayant la plus forte partie de sa cargaison engagée, partira pour ce port. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord, en face des magasins rouges, ou à JOHN ALEXANDER, 15 rue du Canal. 12 mai

LE navire Américain MARENGO, capt. L. Gray, est en déchargement vis-à-vis le premier wharf après l'hôtel des Monnaies. Les consignataires sont priés de prendre leurs permis en Douane et de venir recevoir leurs marchandises au débarquement.
19 mai F. FERRET, 68 rue Toulouse.

BATAILLON D'ARTILLERIE.

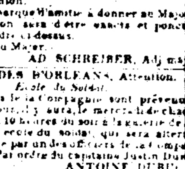

D'APRES la Section IIIe de l'Article 12 des règlemens, le Bataillon prendra les armes en grande tenue dimanche 23 mai à 5 heures précises du matin pour une partie de campagne. Rendez-vous à l'Arsenal.
Les membres honoraires du Bataillon sont invités à se trouver à cette réunion.
[illegible]
Par ordre du Major. AD. SCHREIBER, Adj. major. 14 mai

GARDES D'ORLEANS, Attention. Ecole du Soldat.
Les membres de la Compagnie sont prévenus qu'à partir de jeudi 20 aura lieu mercredi de chaque semaine de 8 à 10 heures du soir à la galerie de l'Hotel de Ville, une école du soldat, qui sera alternativement présidée par un des officiers de cette compagnie.
Par ordre du capitaine. ANTOINE DUBUC, Sergent major. 15 mai—3

MOSCHETTIERI DI MONTE VERNON, Attenzione!
La Compagnia si riunirà Giovedi prossimo 20 del corrente mese alle ore otto della sera nella galleria della Nerena, per affari importanti. Si spera che tutti i membri della Compagnia non trascureranno di essere presenti.
Per ordine del Capitano A. FERRARI, Sergente maggiore. 18 mai

V. B. WALDRON & CO—Rue de Chartres, No. 62—Informent respectueusement leurs pratiques que Mr. Waldron partira pour New-York [illegible] et se chargera de recevoir leurs ordres d'habillements pour l'automne. [illegible] Mr. Waldron, rue de Chartres, No. 62. 19 mai—6

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS. Nlle Orléans, 1 mai 1841.
LE soussigné est autorisé à recevoir des propositions pour l'entreprise [illegible] rivière Rouge [illegible]
15 mai THOS. W. CHINN, Président du Bureau des Travaux Publics.

SELLES ANGLAISES—Le soussigné a aujourd'hui reçu et offre à vendre, quelques jolies selles anglaises, faites par un des meilleurs manufacturiers de Londres [illegible]
12 mai—30 JAS. P. BOYD, 57 Camp.

POMPES A INCENDIES POUR HABITATIONS.
LE soussigné vient de recevoir et offre à vendre, deux pompes d'une grande force avec des conduits, convenables pour les habitations et les édifices publics. Aussi, quelques superbes pompes aspirantes.
13 mai—29 JAS. P. BOYD, 57 Camp.

REÇU par les derniers arrivages d'Europe—Un assortiment de marchandises nouvelles, ombrelles et marquises, gants [illegible] bretelles, bourses, cravates, [illegible] peignes pour retenir les chapeaux de dames, [illegible]
Seleniite pour teindre les cheveux, fournitures de coiffeur, perruques, bandeaux, et autres postiches, 90 odeurs différentes de Prévost pour le mouchoir. Donne des leçons de coiffure.
T. MOREAU, 149, rue Royale, encoignure St. Pierre, et 36, rue Saint Charles, en face de l'Hotel Exchange. 19 mai

LE moulin à scie du bayou Galère étant maintenant en pleine activité les soussignés recevront des ordres pour des bois de pins de toutes dimensions.
19 mai—6 HERBAULT FRERES, 79, rue Bienville.

VIN de Champagne de qualité supérieure, de la marque de Lausseure, en débarquement du navire Anne-Louise et à vendre par J. ALBERT, 26, rue St. Louis. 19 mai
VERRES à Vitre—900 caisses verres à vitre de Baltimore, en débarquement et à vendre par J. ALBERT, 26, rue St. Louis. 19 mai
CHALES et Bas de Coton—112 douzaines Châles de Russie et 68 douzaines bas de coton blanc pour femmes, en débarquement de la barque Merino, à vendre par MERLE, KEYLLE & Co. 30, rue de la Commune. 19 mai
BŒUF—13 barils Bœuf prime aux magasins de l'inspection et à vendre par LAYET & AMELUNG, 111, rue Tchoupitoulas. 19 mai
PORC—1,000 barils porc Mess; 200 barils do désossé; 300 barils prime; 500 do M. O. Mess tendre, croupons et têtes, aux magasins de l'inspection et à vendre par LAYET & AMELUNG, 111, rue Tchoupitoulas. 19 mai
GRAISSE en feuilles—1,000 barilets, à vendre par LAYET & AMELUNG, 111, rue Tchoupitoulas. 19 mai
HARICOTS Blancs—24 barils, à vendre par LAYET & AMELUNG, 111, rue Tchoupitoulas. 19 mai
LARD—39 boucauts plats-côtés; 11 boucauts épaules, à vendre par LAYET & AMELUNG, 111, rue Tchoupitoulas. 19 mai
JAMBONS—100 tts jambons; 20 tierçons do, et 10 barils jambons enveloppés, à vendre par LAYET & AMELUNG, 111, rue Tchoupitoulas. 19 mai
WHISKEY—320 barils de haute preuve, à vendre par LAYET & AMELUNG, 111, rue Tchoupitoulas. 19 mai
TOILE, Corde et ficelle—626 pièces toile; 330 rouleaux de cordes; 37 balles ficelles et 10 balles linseys du Kentucky, à vendre par LAYET & AMELUNG, 111, rue Tchoupitoulas. 19 mai
HUILE ET CHANDELLES—82 barriques huile de baleine raffinée; 24 do huile de sperm d'hiver; 150 caisses Chandelles de blanc de baleine, en magasin et à vendre par J. HALL & A. B. BEIN, 26, Nlle. Levée. 19 mai

MARCHANDISES DIVERSES—100 sacs café Rio, 50 balles toile [illegible]; 250 caisses chandelles de blanc de baleine; 100 caisses haches de Hunt, 200 barils genièvre et du vin du pays; 30 pipes genièvre de Hollande; 40 demi et 2 pipes eau de vie Cognac supérieure, de preuve; 10 surons indigo de Caracas, 5 caisses indigo de Manille; 200 de vin rouge; 25 do vin de Hock mousseux; 50 quart do barriques vin de Bourgogne et de Porto supérieur; 250 paniers champagne marque de la clef, d'importation directe; 25 tonneaux feuilles de plomb, de dimensions assorties; 3000 gallons huile de baleine raffinée; 75 barils maquereaux no. 2, 2 barriques contenant 400 paires de chaînes; 600 scies en acier pour moulins à coton, de la manufacture de Naylor & Co. 300,000 cigares américains, 50 barils eau de vie de Pectes & co., en magasin et à vendre par
18 mai WOOD & SIMMONS, 60, rue des Magasins.

AVIS INTERESSANT.
Lettres à Sophie, ou les derniers accents de la tendresse maternelle.
La petite cuisinière habile.
Le trésor des ménages.
Le petit livre pour rire.
CES quatre ouvrages se vendent au profit d'une famille française, qui par ses malheurs, et par sa position actuelle après de si longues et honorables travaux, mérite les sympathies de toutes les âmes vertueuses.
Le prix des quatre volumes réunis est $1.
Chez l'auteur, encoignure St. Pierre et Levée, au premier étage, et chez M. Frémaux, libraire. 18 mai—1m

ASPHALTE.
B. COCHEY a l'honneur de prévenir Messrs. les propriétaires et entrepreneurs de batimens, qu'il a réduit de 50 cents le prix de son dallage en asphalte pour magasins, cuisines, écuries, remises et Banquettes.
Ainsi la yarde est fixée à $1.50 au lieu de $2 qui était leur ancien prix, et qui est encore le prix actuel de ses confrères. Terrasses couvertes en asphaltes à $1 1/2 la yarde, id. à la brosse, garanties pour un an, 25 cents la yarde.
Son office No. 6, Passage de la Bourse. 10 mai

DEZAUCHE, dentiste,
POSE LES DENTS & RATELIERS ARTIFICIELS traite les affections de [illegible]
Office rue Toulouse No. 16, près la Levée.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Conseil de la Municipalité No. Un.
Séance du Lundi 26 avril 1841.

Attendu, Que ce Conseil sur l'avis du comité réuni des finances et améliorations désire faire avancer aussi rapidement qu'il est possible, les améliorations dont le besoin est le plus immédiat dans la Municipalité No. 1, et satisfaire ainsi les vœux et les espérances de ses habitans, en conséquence,

Il est résolu, Que le Maire soit et demeure autorisé à donner avis public dans le Courrier et dans l'Abeille, que des propositions cachetées seront reçues par lui jusqu'au 31 mai prochain pour le pavage [en vertu d'un contrat qui sera passé pardevant Jos. Cuvillier, notaire public,] de 75,000 yardes carrées en pierres rondes des meilleures qualités assorties. Ledit pavage devant comprendre les bordures en pierre [curb & gutters stones] partout où il sera besoin. Le tout devant être exécuté d'après la meilleure méthode, et comprenant les rues ci-après désignées:

Quartier, depuis Royale jusqu'à Remparts.
Ursulines, depuis Dauphine jusqu'à Remparts.
St. Philippe, depuis Bourbon jusqu'à Remparts.
Du Maine, depuis Bourbon jusqu'à Remparts.
Ste. Anne, depuis Bourbon jusqu'à Remparts.
St. Pierre, depuis Bourbon jusqu'à Remparts.
Conti, depuis Royale jusqu'à Remparts.
Remparts, depuis Canal jusqu'à Esplanade.
Bourgogne, depuis Canal jusqu'à Esplanade.
Dauphine, depuis Canal jusqu'à Esplanade.
Bourbon, depuis Canal jusqu'à St. Philippe.

Ainsi que toutes les intersections desdites rues avec les ponts qui y seront nécessaires. Les côtés desdits ponts seront confectionnés en pierres liées par des traverses en fer et recouvertes en madriers de cypre de quatre pouces d'épaisseur, assujetties le plus solidement possible.

Les tuyaux de la machine hydraulique et du gaz, ainsi que leurs conducteurs portant des tuyaux principaux pour être conduits sous les trottoirs devront être posés avant le pavage. Les banquettes qui exigent des réparations devront être réparées au frais des propriétaires.

Résolu, Que l'asphalte maintenant dans la rue Bourbon sera fouillé par le contracteur et enlevé par cette Municipalité, qui se réserve de conserver son droit sur tous les matériaux.

Résolu, Que tous les matériaux pour l'ouvrage ci-dessus mentionné seront fournis par le contracteur ou les contracteurs.

Résolu, Que le contracteur ou les contracteurs s'obligeront à entretenir le dit pavage en bon état pendant l'espace de trois années après qu'il aura été achevé, et qu'il fournira un cautionnement bon et valable à la satisfaction du Maire et du comité des améliorations, au montant de quarante mille piastres pour répondre à la fidèle exécution de son contrat.

Résolu, Que la date de l'achèvement du dit ouvrage devra être spécifiée dans les dites propositions.

Résolu, Que les paiemens pour le pavage, les ponts, etc., seront effectués en bonds de l'Etat au taux spécifié par la teneur des dits bonds, garantis en capital et intérêts par la municipalité No. 1, en la manière qu'il appert par l'arrangement fait par cette corporation avec la banque des Citoyens, sur livraison de chaque trois îlets ou plus dans chaque rue, le montant des paiemens à faire, sur chaque livraison, sera déterminé par le certificat d'acceptation et approbation qui sera fourni par le voyer avec le comité des améliorations.

Résolu, Que cette portion de la somme dépensée pour ledit pavage qui doit être remboursée à la corporation, par les propriétaires sur la façade desquels le pavage et autres améliorations auront été effectués, sera payée à la corporation, au moyen des billets fournis respectivement par lesdits propriétaires, payables à six, douze, dix-huit et vingt quatre mois, en y ajoutant un intérêt annuel de six pour cent à l'ordre du trésorier du departement des travaux publics et améliorations. Lesdits billets devront être fournis immédiatement par les propriétaires, sur la façade des trois premiers îlets, où le pavage devra être commencé et successivement de la même manière pour chaque trois îlets. En cas de refus de la part des propriétaires de fournir leurs billets en la manière et à l'époque ci-dessus désignées, le contracteur n'en commencera pas moins le pavage et les propriétaires en retard seront immédiatement poursuivis. Les propriétaires qui préféreront effectuer leurs paiemens au comptant, auront la faculté de le faire.

Résolu, Que l'ordonnance antérieure passée par ce conseil concernant le pavage de la rue Bourbon soit abrogée.

Résolu, Que le maire et le comité des améliorations soient et demeurent autorisés à acheter ou faire acheter aux meilleurs termes et conditions possibles pour la municipalité No. 1, toutes les coquilles et graviers en tant qu'ils seront nécessaires pour ferrer en coquilles et niveler les rues ci-après désignées:

La rue Douaine, depuis la rue des Remparts jusqu'à la rue Claiborne, devra être ferrée en coquilles et nivelée, et de là jusqu'au cimetière du bayou St. Jean, ladite rue devra être nivelée et arrangée avec la terre du fleuve.

La rue d'Orléans, depuis la rue des Remparts jusqu'au bayou St-Jean, devra être ferrée en coquilles, nivelée et convenablement égouttée au moyen de fossés.

Le côté droit de la rue adjoignant le canal Carondelet, depuis la rue Remparts jusqu'à la rue Claiborne, devra être arrangé avec des coquilles et du gravois, et depuis la rue Claiborne jusqu'à la machine à vapeur du bayou St-Jean, devra être arrangé avec des coquilles et égoutté au moyen de fossés. La totalité de ce travail sera effectuée par les nègres de chaîne et les tombereaux de la ville, sous l'inspection immédiate du voyer ou de son député, ce travail devra être commencé et exécuté immédiatement après que les matériaux auront été achetés et délivrés.

[Signé] PAUL BERTUS, Recorder.
Approuvé le 29 avril 1841.
[Signé] WM. FRERET, Maire.
Pour copie conforme, S. W. WATERS, Secrétaire.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

AVIS est par le présent donné qu'en vertu des résolutions qui précèdent, lesquelles ont été prises par le Conseil de la Municipalité No. Un, dans sa séance du 26 courant, je recevrai des soumissions cachetées jusqu'au 31 mai prochain inclusivement, pour le pavage mentionné dans lesdites résolutions, lequel devra être fait et posé conformément aux conditions stipulées par ledit Conseil.

Les entrepreneurs, en adressant leurs propositions, voudront bien y mettre cette suscription: "Soumissions pour le pavage, décrété par les résolutions du Conseil de la Municipalité No. Un, adoptées le 26 avril 1841."
1er mai—25 WM. FRERET, Maire.

Les entrepreneurs voudront bien remarquer que l'ordonnance ci-dessus, pour paver le carré de la ville adoptée le 26 avril 1841, a été amendée par la résolution du 3 courant, comme suit:

Résolu, Que l'ordonnance concernant les propositions à recevoir pour le pavage du carré de la ville, soit et demeure amendée de manière que le chiffre de la totalité du pavage soit changé de manière à être de 50,000 yards carrées au lieu de 75,000 yards, et que les propositions déjà reçues seront modifiées en conséquence.

De plus, Qu'il sera reçu de nouvelles propositions pour le remplacement de 25,000 yards carrées de pavage. Les matériaux pour ce dernier travail seront fournis par la municipalité No. 1, et ce pavage devra être exécuté dans la rue des Remparts.

Signé PAUL BERTUS, Recorder.
Approuvé le 15 mai 1841.
Signé WM. FRERET, Maire.
Pour copie conforme.
17 mai S. W. WATERS, Secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT à une résolution du Conseil de la Municipalité No. Un, en date du 13 avril courant, avis est donné que l'intention dudit Conseil est de faire ouvrir et prolonger la rue Claiborne dans le 3ème district, depuis l'endroit où elle est maintenant ouverte au public jusqu'à sa jonction avec la rue de l'Esplanade, ledit prolongement devant être fait en ligne droite [illegible] de la même largeur que la partie de la dite rue actuellement ouverte.
15 avril—30 WM. FRERET, Maire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Conseil de la municipalité No. Un.
Séance du 12 octobre 1840.

ORDONNANCE accordant certains privilèges pour l'établissement d'un dépôt pour les animaux morts.

Le conseil de la municipalité No. un, de la ville de la Nouvelle Orléans, arrête ce qui suit:

Art. 1er. Il sera désigné par le voyer, un des îlets disponibles appartenant à cette corporation dans les limites comprises entre le bayou St. Jean les derrières de la ville le canal Carondelet, et le chemin du Bayou, lequel terrain devra être accordé à Messrs. Duval & Dupar pour un terme de trois années, afin d'y construire une usine.

Art. 2. L'établissement projeté devra être en tout tems sujet à l'inspection des autorités; il sera toujours dans le plus grand état de propreté, [illegible] le conseil se réserve toujours le droit de fermer l'établissement susdit ou de le faire transporter ailleurs.

Art. 3. Il sera du devoir des commissaires de police des divers districts de cette municipalité de faire transporter [illegible] tous les animaux morts qui seront trouvés dans leurs districts respectifs, tels que chevaux, vaches, mulets, bêtes à cornes, etc.

Art. 4. Il sera du devoir de MM. Duval & Dupar de transporter ou faire transporter à leur établissement tous les animaux morts ci-dessus mentionnés, dont le rapport aura été ainsi fait, [illegible] corps de garde pour y obtenir des rapports de ce genre.

Art. 5. Chaque fois que le propriétaire d'un animal mort de l'espèce ci-dessus mentionnée, sera connu, il sera tenu de payer la somme de deux piastres par chaque animal ainsi transporté à moins qu'il ne préfère le transporter lui-même à l'établissement de MM. Duval & Dupar, à ses frais. [illegible] officier de police de cette municipalité.

Art. 6. Lorsque le dit établissement aura été achevé et entièrement prêt à entrer en opération, le maire devra alors donner avis pendant vingt jours en anglais et en français, dans deux gazettes de cette ville, prohibant l'inhumation d'aucun animal mort, [illegible] et la présente ordonnance ne pourra être mise en vigueur qu'à la dite époque.

Art. 7. Toutes contraventions aux dispositions de la présente ordonnance sera punie d'une amende qui ne sera pas moindre de cinq piastres, et qui n'excèdera pas cinquante piastres, recouvrable par devant tout tribunal compétent.

Art. 8. Toutes ordonnances ou parties d'ordonnances contraires à la présente sont et demeurent rappelées.

Signé PAUL BERTUS, Recorder.
Approuvé le 19 octobre 1840.
Signé WM. FRERET, Maire.
Pour copie conforme S. W. WATTERS, Secrétaire.

MAIRIE DE LA NELLE. ORLEANS. Le 10 mai 1841.

EN vertu de l'ordonnance qui précède, qui a été adoptée par le conseil de la municipalité No. Un, et par suite de ce que MM. Duval et Dupar m'ont informé que l'établissement [illegible] je donne avis public qu'à l'expiration du délai de vingt jours à compter de la présente publication, la susdite ordonnance sera en pleine force et vigueur dans la dite municipalité; et que les citoyens qui y habitent seront sujets à toutes les dispositions qu'elle renferme.
12 mai—20 WM. FRERET, Maire.

A VENDRE par les soussignés:
Café Java "vieux gouvernement."
Vieille eau de vie, Cognac 1825, "marque Meglory."
Vin rouge en barriques, Côte de Bourg, 1827,
do do St. Julien, 1834,
do do St. Estèphe, 1837,
do do Montferrand,
do do Bassens,
Fruits à l'eau de vie et à l'huile, &c. &c.
18 mai BOUTIN, GALLY & Co. 7, rue Toulouse.

PLOMB DE CHASSE—70 barillets du Missouri [illegible] en débarquement du steamer St. Louis, à vendre par WALTON & COCKAYNE, 26 et 29 Nelle Levée. 18 mai.
TRAITES à vue sur Boston à vendre par THAYER & CUSHING, 30, rue Gravier. 18 mai
TOILE A VOILES—Un assortiment de toile à voiles de coton de Russie; aussi, 10 balles Ravens Duck écrue, en magasin et à vendre par WOOD & SIMMONS, 60, rue des Magasins. 18 mai
CLOUS—400 barillets en débarquement de la barque B. Mesick, à vendre par WOOD & SIMMONS, 60, Magasins. 18 mai

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. TASTET, 64, rue Toulouse.
IL sera vendu aujourd'hui, le 20 courant, à 10 heures, à son magasin d'encan:
13 caisses [illegible]
10 " souliers et bottines pour enfants
8 " bottes de veau [illegible]
20 " brodequins de chevreau.
Avec—Des lots d'Irlande et un assortiment d'habillements. 20 mai

PAR E. TASTET, 64, rue Toulouse.
IL sera vendu aujourd'hui, le 20 courant, à 4 1/2 heures, à l'encoignure des rues Bourbon et St. Louis: Un assortiment de meubles consistant en tables, bureaux, lits, chaises, glaces, etc. 20 mai

IL sera vendu [illegible] à la Bourse St Louis, à midi, l'esclave MARY, agée de 18 a 20 ans, excellente domestique [illegible]
Conditions—comptant—l'acte de vente pardevant J. B. Marks, aux frais de l'acquéreur. 6 mai

PAR A. L. TERNET.
IL sera vendu samedi 22 mai, à midi, à la Bourse de la rue St. Louis:
Le bail d'une propriété située à Mandeville, presque attenant à l'hôtel de Davis. Il existe une maison composée de six chambres, écuries, 2 cuisines, d'un four et d'une large cour, etc. Le bail pour deux ans, à partir du 1er de mai.
Conditions—1/3 comptant, la balance à 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction. 20 mai

PAR S. GUINAULT.
IL sera vendu Samedi prochain 22 courant à midi, à la Bourse de la Cité rue St. Louis:
Un lot de terre situé au faubourg Montégut, désigné par le No. 2, ayant 31 pieds 6 pouces 6 lignes face à la rue Montegu, 58 pieds 4 pouces face à la rue d'Amour, avec les bâtisses et améliorations qui y sont, [illegible]
Un lot No. 3, mesurant 44 pieds 6 pouces face à la rue d'Amour [illegible] Le tout, conformément au plan dressé par J. A. d'Hémécourt en date du 9 mai 1841.
Conditions—1/3 comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 20 mai—8

PAR J. LEVY.
IL sera vendu samedi prochain, 22 du courant, à la Bourse de Cité, à midi, le brick CARIBOU, tel qu'il se trouve actuellement amarré en face des Magasins du Triangle, et prêt à mettre en mer. Conditions au moment de la vente. 20 mai—8

PAR S. GUINAULT.
Vente de propriétés [illegible]
Il sera vendu samedi prochain, 22 courant, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis:
Un lot de terre situé au faubourg Marigny, ayant 30 pieds de face à la rue St. Antoine, sur 60 pieds de profondeur [illegible]
Un autre lot de terre attenant au précédent, formant l'encoignure des rues Morales et St. Antoine, ayant 30 pieds de face à la rue St. Antoine, sur 60 pieds de profondeur [illegible]
Un lot de terre situé au faubourg Franklin, ayant 36 pieds et quelques pouces de face à la rue Urquhart, entre la rue d'Espagne et la Promenade Washington, sur 70 pieds de profondeur.
Un lot de terre de forme triangulaire, situé au faubourg [illegible] rue Dorgenoy [illegible] rue Dabadie.
Un lot de terre sis rue Bagatelle entre Morales et Urquhart, ayant 30 pieds de face [illegible] 120 pieds [illegible]
Conditions—1/3 comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente pardevant Jh. Cuvillier, not. public. 20 mai—3

Auguste Bo[illegible] contre ses créanciers—Cour de Commerce.
PAR ANTHONY FERNANDEZ.
PAR ordre du syndic de cette faillite, il sera vendu samedi, le 5me. jour de juin 1841, à midi, à la Bourse St. Louis, le bail d'un magasin situé dans la Vieille Levée, entre les rues Ursulines et Hôpital, occupé par M. O. Rey, [illegible] du 1er novembre 1842.
Conditions comptant. 20 mai 6

PAR J. A. BEARD & Co.
Tabac, cigares et meubles.
IL sera vendu à l'encan jeudi 20 du courant, à 10 heures et demie, au magasin 28 rue de la Commune, [illegible] Cavendish et Henry Dew [illegible] Havane, Malaga et Plata.
Vente positive pour fins de consignation.
Au même moment, [illegible] meubles [illegible]

PAR J. A. BEARD & Co.
IL sera vendu à l'encan vendredi, 21 du courant à 10 heures [illegible] vins de Porto [illegible] Madère [illegible] 19 mai

PAR A. FERNANDEZ.
JEUDI [illegible]

IL sera vendu jeudi 20 du courant, à midi, à la Bourse [illegible] JESSE [illegible] CHARLOTTE, [illegible] excellente cuisinière [illegible] CHRISTOPHER [illegible]

PAR ordre et en vertu d'un ordre de l'honorable Cour [illegible]

PAR LE SYNDIC. PAR JOS. A. BEARD.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Commerce [illegible] Kelly Mason et Co., de Kelly et Harris. Conditions—comptant. 10 mai—4t

Succession de feu [illegible] Sanson.
PAR S. GUINAULT.
IL sera vendu jeudi 20 mai courant, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, à midi précis, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves:
Harriette, négresse agée d'environ 20 ans [illegible]
Conditions: 1/3 comptant et la balance à 6 mois en billets endossés à la satisfaction du curateur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés pardevant Philippe Lacoste, not. pub. 20 av—10t

PAR L. A. GARDEL.
IL sera vendu jeudi, 20 du courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis:
1o. Une belle HABITATION située à trois milles au dessus de cette ville, de l'autre bord du fleuve, [illegible]
Conditions—Un dixième comptant, la balance à 1, 2, 3, [illegible]

PAR FAURICHER & CROZAT.
IL sera vendu [illegible] à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis [illegible] la succession de Jacques Médica [illegible]
Conditions—Comptant.
10 mai—10, 13, 15, 20, 23, 26, 29 mai 1, 4, 6 juin

AVIS—Toute personne ayant quelques réclamations à faire contre le steamboat Tèche, pour dettes contractées par lui depuis le 27 janvier, jusqu'à ce jour, est dûment notifiée par le présent, de se présenter pour un règlement, dans les quinze jours de cette date, pour liquidation, à l'office de Mr. Henry Tête. 6 mai—12

BAINS CONTI,
ENTRE LES RUES BOURBON ET DAUPHINE.
LE public est prévenu que ces bains sont ouverts depuis 6 heures du matin jusqu'à 10 heures du soir [illegible]
22 avril 1m

M. [illegible] Docteur en médecine de la faculté de Paris, licencié par la Faculté Médicale de la Louisiane, [illegible] rue Toulouse no. 169 [illegible] 12 avril—1m.

HORLOGERIE EN GROS ET EN DETAIL.
UN assortiment de Montres d'or, et argent, de toutes beautés [illegible]
A. FAVRE, Horloger, rue de Chartres, No. 137, entre Toulouse et St. Louis. 17 av—1m

CHARRETTES, DRAYS, WAGONS &c. Le soussigné a reçu par le B. Mesick un grand envoi de charrettes, drays, waggons, pour 2 et 4 chevaux, roues de charrettes, [illegible] de Philadelphie. JAMES D. DENEGRE, 18, Douane.